

Les addictions

Déclaration du groupe des entreprises

Les addictions, quelle que soit leur nature, sont un sujet qui doit être pris de plus en plus en compte dans nos sociétés. Les répercussions sur l'humain ainsi que le coût économique sont extrêmement importants. Il est donc nécessaire de s'attacher aux moyens de lutter contre ce fléau.

Les entreprises sont elles-mêmes parfois directement touchées par ce phénomène : il peut en effet arriver qu'un salarié soit concerné par une addiction et le dirigeant d'entreprise se trouve alors trop souvent démuni pour y faire face, et ce principalement dans les TPE-PME alors que les conséquences peuvent être graves.

Acteur parmi les autres acteurs, l'entreprise doit jouer son rôle au sein de la société mais on ne saurait tout attendre d'elle.

Pourtant nous voyons bien, notamment au travers du plan Santé au travail que les entreprises sont placées au cœur de leur détection. Le texte précise d'ailleurs que la santé et la sécurité des salariés ne doivent pas être dissociées du fonctionnement de l'entreprise et que la mise en place d'une démarche de prévention contribue à améliorer la performance de l'entreprise sur le plan humain et économique. Si cette affirmation apparaît logique, elle doit bien entendu tenir compte de la capacité de chaque entreprise à mettre en œuvre ces démarches de prévention. Il est donc surtout indispensable de donner les moyens au chef d'entreprise d'alerter et de réagir face à un salarié touché par une addiction.

Si nous partageons globalement l'analyse faite dans l'avis, en revanche nous ne sommes pas d'accord avec la référence faite à un précédent avis du CESE sur le suicide. Nous aurions souhaité que la citation soit reprise textuellement et qu'elle ne soit pas expurgée des nuances qu'elle comportait initialement, ce qui aboutit à modifier substantiellement le champ du texte. La rédaction actuelle (*Les salariés, du secteur privé ou public, confrontés à des contraintes organisationnelles ou managériales souvent liées à une productivité accrue, au surmenage, au stress, au délitement de certains collectifs de travail peuvent être amenés à chercher des compensations.*) peut en effet laisser penser que tous les salariés sont confrontés à des difficultés susceptibles de les mener à des addictions, ce qui n'est pas le cas.

Ces remarques effectuées, le groupe des entreprises pense qu'il est indispensable, dans un premier temps, d'avoir une connaissance précise des addictions et de leur coût réel comme le souligne l'avis. C'est sur la base de cette évaluation que nous pourrions organiser leur traitement.

Dans un second temps, une politique efficace de traitement des addictions passe nécessairement par un meilleur repérage et par leur prévention par une coordination des différents acteurs.

Nous soutenons donc ces orientations comme la plupart des autres pistes de réflexion de l'avis.

Le groupe des entreprises a donc voté cet avis.